

# Présentation: Santé et Sécurité au travail 102

Camp syndical automne 2024



Ariane Levesque pht  
Déléguée SST APTS BSL

# Au menu



## Ce dont nous allons parler...

- Offre de service et rôles en SST
- LMRSSST
- Risques psychosociaux
- Nouveaux outils SST APTS BSL

# SST vs CNEST

CNEST: "Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Organisme auquel le gouvernement du Québec a confié la promotion des droits et des obligations en matière de travail."

Source: <https://www.cnest.gouv.qc.ca/fr/organisation/cnest>



# Mon rôle

5 Mandat mise en place  
LMRSST au niveau local

## Déléguée en Santé et Sécurité de l'APTS

- 1 Accueillir et soutenir les membres en matière de santé et sécurité au travail dans un contexte de prévention, tant au niveau de la santé physique que psychologique;
- 2 Contribuer à l'éducation des membres en matière de prévention des risques au niveau de la santé physique et des facteurs de risques psychosociaux;
- 3 Collaborer avec l'équipe de relations de travail et les personnes conseillères syndicales dans des dossiers spécifiques;
- 4 Représenter le syndicat au sein des divers comités paritaires et instances qui travaillent à la prévention au sein de l'établissement.



# Votre rôle

Comme employé impliqué de près ou de loin au syndicat

- 1 Nos yeux et nos oreilles sur le terrain
- 2 Accueillir et référer les travailleurs
- 3 Promouvoir une culture de prévention



# La LMRSST

C'est quoi ? C'est quand ?

Loi modifiant le régime de santé et sécurité au travail

Régime intérimaire depuis 6 avril 2022

Régime permanent le 1er octobre 2025



# La LMRSST

## Nouveautés:

Prise en charge des RPS, du harcèlement et de la violence conjugale tant au travail qu'en télétravail.




# La LMRSST

## **Modification de la structure des Comité en Santé Sécurité (CSS):**

Mécanisme paritaire de participation des travailleurs et travailleuses, formé des RT, un comité par adresse avec plus de 20 travailleurs, doivent être sous la même autorité.

Rôles:

- participer à l'identification et à l'analyse des risques pour la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs;
  - faire des recommandations à l'employeur.
- 



# La LMRSST

## Désignation des Représentants des Travailleurs (RT):

Une travailleuse ou un travailleur de l'établissement qui occupe, notamment, un emploi :

- à temps plein
- à temps partiel
- occasionnel

**Nommer par entente entre les syndicats**

**Formation et temps de libération prévus**

Qualités du membre d'un CSS:

- Démontrer un véritable intérêt pour la santé et la sécurité du travail
- Faire preuve d'ouverture
- Avoir une attitude positive
- Être orienté vers le travail d'équipe
- Vouloir être membre du CSS et être prêt à collaborer
- Respecter les autres membres du comité
- Savoir faire des compromis
- Avoir un bon jugement
- Manifester une bonne capacité d'analyse

# La LMRSST

## Désignation de Représentants en Santé Sécurité (RSS):

Rôles et responsabilités:

1. **Faire l'inspection des lieux de travail**
2. Recevoir les copies des avis d'accidents et enquêter
3. Identifier les situations dangereuses
4. **Faire des recommandations au comité de santé et de sécurité**
5. Assister les travailleurs dans l'exercice des droits
6. Accompagner l'inspecteur lors des visites d'inspection
7. Intervenir lors d'un droit de refus d'un travailleur
8. **Porter plainte à la CNESST**
9. Collaborer à l'élaboration et la mise à jour du programme de prévention et participer à l'identification et l'analyse des risques en SST
10. Informer le CSS des résultats des enquêtes (lors des rencontres)

Une travailleuse ou un travailleur de l'établissement qui occupe, notamment, un emploi :

- à temps plein
- à temps partiel
- occasionnel

**Nommer par entente entre les syndicats**

**Formation et temps de libération prévus**

# La LMRSST

Où en sommes nous dans nos discussions avec  
l'employeur et les autres syndicats ?



# **Les risques psychosociaux (RPS) au travail**

Ce sont des facteurs de risques liés à l'organisation du travail, aux pratiques de gestion, aux conditions d'emploi et aux relations sociales.

Rappelons qu'un facteur de risque, est un élément qui, seul ou combiné à d'autres, augmente la probabilité d'engendrer des effets négatifs sur la santé d'une population exposée, comme augmentation des risques d'AVC, de maladie cardiaque et de dépression.

# Les risques psychosociaux (RPS) au travail

Charge de travail élevée et contrainte de temps

Peu d'autonomie et d'influence dans le travail

Insécurité d'emploi

Faible reconnaissance des efforts et des résultats

Faible soutien (aide et collaboration) de la part des collègues ou avec le supérieur

Harcèlement psychologique

Peu de justice et ou d'équité dans l'organisation

La combinaison charge de travail élevée, peu d'autonomie décisionnelle et peu de soutien augmentent les risques

# Les risques psychosociaux (RPS) au travail

| De façon générale dans mon organisation...  | En accord | En désaccord |
|---|-----------|--------------|
| <b>Contexte de l'organisation</b>   |           |              |
| Les perspectives de sécurité d'emploi sont peu satisfaisantes   |           |              |
| L'absentéisme est en hausse spécialement à l'égard des problèmes de santé psychologique                 |           |              |
| Les activités de prévention en santé au travail visent la santé physique seulement                      |           |              |
| La politique contre le harcèlement psychologique n'est pas appliquée                                    |           |              |
| L'organisation prévoit peu de mesures de soutien pour faciliter le retour au travail                    |           |              |
| L'organisation prévoit peu de mesures de conciliation travail et vie personnelle                        |           |              |
| <b>Composantes clés de l'organisation</b>   |           |              |
| Il y a souvent surcharge de travail   |           |              |
| Les efforts des employés sont peu reconnus dans l'organisation  |           |              |
| Les supérieurs sont rarement accessibles  |           |              |
| Il y a peu de collaboration entre collègues   |           |              |
| Les employés ne participent pas aux décisions qui concernent leur travail                               |           |              |
| Les employés sont peu informés et consultés du contexte de l'entreprise et de la vision de la direction |           |              |



# Nouvel outil SST à l'APTS

Ton syndicat APTS  
Bas Saint-Laurent

**La santé et  
la sécurité  
au travail,  
ça nous  
regarde!**

Trousse d'information en santé et sécurité  
du travail (SST) destinée aux membres du  
syndicat APTS du Bas Saint-Laurent



Ligne unique  
1-844 737-0275

aptsq.com  
bsl@aptsq.com

Automne 2024

La santé et  
la sécurité  
au travail,  
ça nous  
regarde!

Cliquez sur les titres pour  
accéder aux documents

Votre équipe syndicale de l'APTS Bas Saint-Laurent est fière de vous offrir cette trousse informative. Vous y trouverez plusieurs documents éducatifs, outils et aide-mémoire pour vous informer et vous proposer des solutions concrètes pour diminuer les risques d'accident dans votre milieu de travail. Cette trousse vous servira à faire un premier pas dans vos démarches en SST, mais sachez que pour toutes situations plus complexes, notre équipe est là pour vous supporter!

**Déclaration d'événement accidentel et de situation dangereuse  
pour les salarié.e.s**

- Guide de l'APTS sur l'autodéclaration des événements ou incidents
- Formulaire de déclaration
- Que se passe-t-il quand je déclare ?
- Fiche de l'APTS: Déclarer pour se protéger

**Agressivité et violence au travail : comment prévenir ?**

- Code blanc ASSTSAS
- Crise de violence
- Prévention des crises d'agressivité
- Reconnaissance des rétroactions

**Chaleur estivale: comment rester hydraté ?**

- Aide mémoire CNESST: Travailler à la chaleur
- Fiche APTS: Ambiance et contraintes thermiques (chaleur)

**Ergonomie de bureau : Comment bien ajuster mon espace de travail ?**

- Aide-mémoire: Aménagement de poste de travail (CIUSSS-Estrie)
- Solution aux inconforts: Ergokinex

**Équipement de protection, la responsabilité de l'employeur**

- Fiche de l'APTS sur les équipements de protection

**Exposition au bruit : Comment me protéger ?**

- Fiche de l'APTS: Exposition au bruit en milieu de travail

**Femme enceinte ou qui allaite : Retrait préventif et programme maternité sans danger**

- Fiche de l'APTS: Retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite
- Fiche de la CNESST: Pour une maternité sans danger

**Manutention de charge : Comment transporter sécuritairement les charges lourdes au travail ?**

- Aide-mémoire de l'ASSTSAS sur la manutention de charges

# L'importance de déclarer

## Nouveaux outils pour la déclaration

Dossier Santé et sécurité au travail, Syndicat APTS Bas Saint-Laurent, automne 2024

### L'AUTODÉCLARATION TA MEILLEURE PROTECTION

Ton syndicat APTS  
Bas Saint-Laurent

**Un guide pour mieux comprendre les démarches à entreprendre et l'importance de l'autodéclaration**

Dans les prochaines pages, vous découvrirez une foule d'informations pratiques sur l'autodéclaration et les façons de vous protéger à l'occasion d'un accident ou d'une situation dangereuse. Même si un incident peut à première vue paraître banal et sans conséquence grave pour vous ou vos collègues, il est important d'en garder des traces et de sensibiliser l'employeur.

**L'AUTODÉCLARATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

L'autodéclaration est une procédure qui vous permettra de signifier l'existence d'un événement, d'un accident ou d'une situation potentiellement dangereuse à l'employeur ainsi qu'à votre syndicat.

Elle permet de répertorier des situations ou événements qui, à première vue, pourraient sembler sans conséquence, mais qui peuvent bel et bien représenter un danger pour vous ou des collègues à plus long terme.

En entreprenant des démarches d'autodéclaration, vous vous assurez de conserver des traces de toute situation qui pourrait avoir, à terme, des conséquences sur vous ou vos collègues. Vous vous protégez ainsi en cas de réclamation. De plus, vous contribuez à favoriser des environnements de travail sains et sécuritaires en signalant toute situation potentiellement dangereuse, ce qui facilitera le suivi auprès de l'employeur et le travail de prévention en santé et sécurité au travail.

Province de Québec  
Déclaration d'un événement accidentel ou d'une situation dangereuse

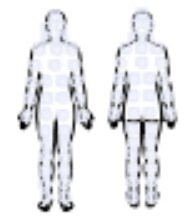
Événement accidentel  Situation dangereuse (aucun événement accidentel n'est survenu)

**I - Identification de l'employeur déclarant l'événement accidentel ou la situation dangereuse**

Nom et prénom: \_\_\_\_\_ N° d'employeur: \_\_\_\_\_  
Titre d'emploi: \_\_\_\_\_ Lieu de travail: \_\_\_\_\_  
Adresse d'expérience dans le lieu d'emploi: \_\_\_\_\_

**II - Description de l'événement accidentel**  Avec perte de temps  Sans perte de temps   
*Incluant un contact avec des liquides biologiques ou exposition à un agent pathogène tumoral ou à une toxine*

**Déclaration d'une situation dangereuse**

Description de l'événement accidentel ou de la situation dangereuse: \_\_\_\_\_  
Indiquer tout(s) site(s) de la blessure de la blessure ou du contact: \_\_\_\_\_  


Site(s) de la blessure ou du contact de la blessure: \_\_\_\_\_  
Que suggérez-vous pour qu'une situation semblable ne se reproduise pas? \_\_\_\_\_

**CONTACT AVEC DES LIQUIDES BIOLOGIQUES OU AVEC UN AGENT PATHOGENE**

Exposition aux liquides biologiques: \_\_\_\_\_  
Liquides: \_\_\_\_\_  
Identification de la source (CUI, numéro de dossier): \_\_\_\_\_ Source inconnue

Exposition à un agent pathogène ou à une toxine: \_\_\_\_\_ Rappel: communiquer avec l'agent de la sécurité biologique

Avez-vous reçu des premiers soins?  Non  Oui. Lesquels: \_\_\_\_\_  
Nom de la personne qui a donné les premiers soins: \_\_\_\_\_  
Nom des témoins oculaires (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_  
Quel était votre horaire de travail au moment de l'événement accidentel?  Jour  Nuit  Fin de semaine  
Date de l'événement: Jour / Mois / Année Heure (D-24 H): \_\_\_\_\_ Ligne mobile: \_\_\_\_\_  
Nom du superviseur avant: \_\_\_\_\_ Date: Jour / Mois / Année

Je confirme que les renseignements fournis sont exacts et conformes à ce qui s'est produit.

Signature de l'employeur: \_\_\_\_\_ Date: Jour / Mois / Année

Bien vouloir remettre l'original à votre superviseur immédiat. Nous vous recommandons de conserver une copie et d'en remettre une copie à votre syndicat.

Division des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

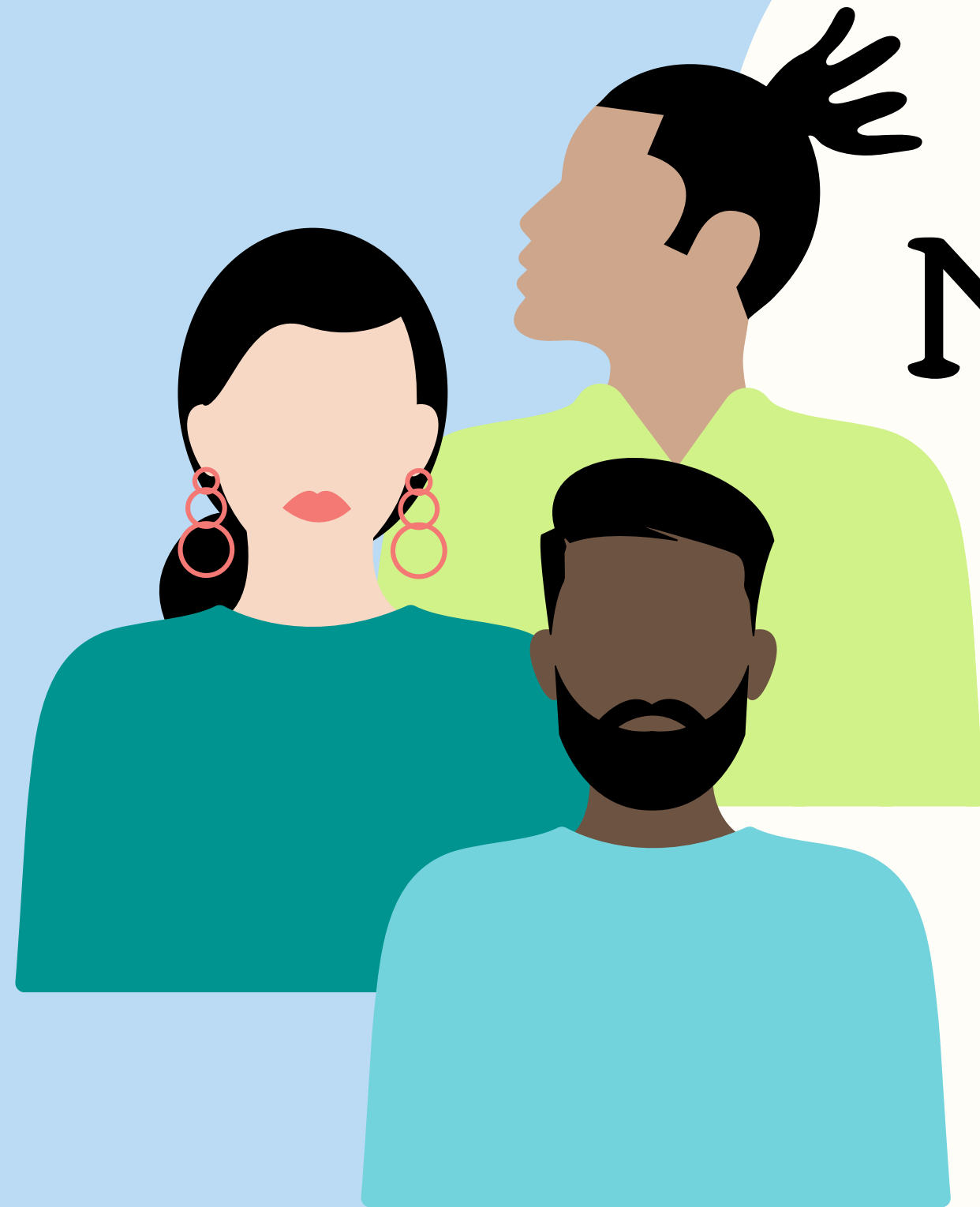


# En conclusion

Qu'est ce que vous aimeriez apporter à votre équipe de travail suite à cette formation ?

**La prévention en santé et sécurité au travail: c'est l'affaire de tous !**





# Nous contacter

Courriel: [bsl@aptsq.com](mailto:bsl@aptsq.com)

Téléphone: 1-844-737-0275 option 3